



Chambre régionale des comptes
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 17 FEV. 2010

Réf. à rappeler : BD/CS/N° 643

Monsieur le Président,

Par lettre du 2 novembre 2009, vous avez transmis à la chambre un mémorandum sur des opérations de restauration immobilière en tant qu'elles pourraient concerner la société d'économie mixte Marseille Aménagement.

Je vous informe que j'ai fait verser votre courrier au dossier de cette société tenu par le greffe de la chambre afin qu'il soit communiqué aux rapporteurs chargés du contrôle des comptes et de la gestion de cette société, inscrit au programme de travail de la chambre pour 2010.

Il sera, dès lors, loisible à ces magistrats de vous entendre dans le cadre de ce contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Bertrand SCHWERER

Monsieur Daniel Carrière
Président de l'association « Un centre ville pour tous »
Cité des associations
93, la Canebière
13001 MARSEILLE